

Première résolution : Quitus du rapport moral

Pour	:	57 voix
Contre	:	0 voix
Nuls et blancs	:	0 voix
Abstentions	:	0 voix
Total votants	:	57 voix

L'assemblée approuve le rapport moral du bureau et lui donne quitus de sa gestion.

Deuxième résolution : Quitus du rapport financier

Pour	:	57 voix
Contre	:	0 voix
Nuls et blancs	:	0 voix
Abstentions	:	0 voix
Total votants	:	57 voix

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et lui donne quitus de sa gestion.

Troisième résolution : Election du Conseil d'Administration

Il n'y a aucun sortant dans les membres du CA pour 2014 et tous se représentent.

Deux personnes proposent leur candidature :

L'assemblée générale accorde un mandat d'administrateurs sur une durée de 3 ans, à :

Monsieur DUVAL Claude	:	55 voix
Monsieur MORILLE Patrick	:	55 voix

conformément aux statuts.

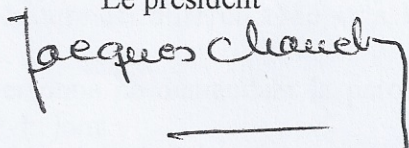
L'assemblée générale donne pouvoir au président, conformément à l'article 9 des statuts de l'ADAR, pour finaliser les Actes Notariés concernant le leg de Monsieur DELUGEAU à l'ADAR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

De l'assemblée générale, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé Madame CHARRETIER et Madame GUILLET. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

Certifié conforme par :

Le président



Le secrétaire